

## Communiqué de presse

---

### La Fedil souscrit aux conclusions du Comité de coordination tripartite

Le conseil d'administration de la Fedil s'est réuni en date du 13 mars 2009 sous la présidence de Robert Dennewald.

Lors de cette réunion, le conseil d'administration a procédé à une analyse de la situation conjoncturelle récente. Dans ce contexte, le conseil d'administration de la Fedil constate que les indices d'activité industrielle, récemment publiés, viennent de confirmer le fort repli de certaines branches d'activité au cours des trois derniers mois de l'an 2008. En effet, le Statec vient de constater que la production industrielle « a reculé de 16,2% au cours du quatrième trimestre 2008 par rapport au trimestre précédent ». Par ailleurs, l'activité dans la construction s'est également dégradée, avec un recul de la production de 1,5% en 2008 par rapport à 2007.

De l'avis de la Fedil, ces chiffres confirment une tendance négative dès le mois d'octobre de l'année passée, les marchés financiers n'ayant plus résisté à certains excès pour entraîner très vite l'ensemble de l'économie dans la crise. Au Luxembourg, ce sont surtout les secteurs dépendant de la demande externe qui souffrent, à savoir les services financiers et l'industrie. Aux yeux de la Fedil, l'ampleur de la crise - en termes de baisse de la production et de la réduction d'emplois - n'est cependant que partiellement connue à ce jour. Les perspectives pour le deuxième semestre de l'année sont des plus sombres.

A l'issue des récentes réunions du Comité de coordination tripartite, le gouvernement a arrêté un ensemble de mesures complémentaires à celles mises en œuvre en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, notamment l'adaptation du barème d'impôts pour personnes physiques et la baisse du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités.

Ce deuxième paquet de mesures comprend à la fois des initiatives en faveur du maintien d'un haut niveau d'investissements publics, d'une accélération des procédures administratives à charge des entreprises et, surtout, de la relance de l'activité économique et du maintien dans l'emploi.

La Fedil souscrit au paquet de conjoncture de quelque 1,2 milliard d'euros venant d'être ficelé par le gouvernement. D'un côté, les mesures s'inscrivent dans le cadre d'une politique budgétaire anticyclique permettant de compenser une demande privée partiellement défaillante et de combler certains retards en matière de réalisation d'infrastructures publiques. De l'autre côté, elles constituent une première réponse à la nécessité de revoir, dans le sens d'un allègement et d'une accélération, les procédures d'autorisations publiques.

Toutefois, la Fedil doit regretter que le Comité de coordination tripartite, suite à l'opposition des syndicats - appuyés dans leurs vues par le gouvernement - n'a pas pu aborder le volet des réformes plus structurelles et, surtout, le volet de la compétitivité des entreprises. A moins de trois mois des élections législatives, la Fedil tient dès lors à rappeler ses propositions aux partis politiques en faveur du rétablissement de la compétitivité des entreprises, propositions qui, au vu de l'ampleur que prend la crise, sont plus actuelles que jamais.

Luxembourg, le 17 mars 2009